

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



Nom commercial du produit : S-Clean 80  
Date d'exécution : 08-06-2015  
Date d'édition : 23-09-2015

Version (Révision) : 5

**SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

S-Clean 80  
Désinfectant, numéro d'autorisation en Hollande CTGB 14059N

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisations identifiées pertinentes**

Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

**Usages déconseillés**

Ce produit ne doit pas être utilisé à des fins autres que les applications mentionnées ci-dessus

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)**

Qlean-tec BV

**Rue :** Rendementsweg 24

**Code postal/Lieu :** 3641 SL Mijdrecht

**Téléphone :** +31 (0)297-274390

**Telefax :** +31 (0)297-272442

**Contact pour informations :** Hr. F. Peul

**Site web :** www.qleantec.com

**E-mail (personne compétente) :** marketing@qleantec.com

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Qlean-tec: (0) 297 274390 (08:00 – 17:00)

*Ou consulte un centre local d'information sur l'intoxication*

Pays-Bas: NVIC (0)30 - 274 88 88

**SECTION 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Flam. Liq. 2 ; H225 - Liquides inflammables : Catégorie 2 ; Liquide et vapeurs très inflammables.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

**Pictogrammes des risques**



Flamme (GHS02)

**Mention d'avertissement**

Danger

**Mentions de danger**

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

**Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : S-Clean 80  
Date d'exécution : 08-06-2015  
Date d'édition : 23-09-2015

Version (Révision) : 5

P233	Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P240	Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception.
P242	Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P370+P378	En cas d'incendie: Utiliser ... pour l'extinction.

### 2.3 Autres dangers

une exposition renouvelée ou continue peut provoquer des irritations cutanées et des dermatites en raison des propriétés dégraissantes du produit. Dû à l'écoulement ou à l'agitation, ce matériau risque d'accumuler des charges électrostatiques et de s'enflammer au moment de leur décharge par éclat. Les vapeurs risquent de parcourir des distances considérables avant d'atteindre une source d'allumage, de s'allumer, de provoquer le retour des flammes ou une explosion.

### 2.4 Indications diverses

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

## SECTION 3: Composition / informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

ÉTHANOL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457610-43 ; N°CE : 200-578-6; N°CAS : 64-17-5

Poids :  $\geq 50$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319

PROPANE-2-OL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457558-25 ; N°CE : 200-661-7; N°CAS : 67-63-0

Poids :  $\geq 2,5$  -  $< 10$  %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336

#### Indications diverses

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Informations générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

#### En cas d'inhalation

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile. Ne pas pratiquer le bouche à bouche direct par le premier sauveteur. Consulter impérativement un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau et savon Changer les vêtements souillés ou mouillés. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

#### Après contact avec les yeux

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue. Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin.

#### En cas d'ingestion

NE PAS faire vomir. En cas d'ingestion accidentelle ou d'inhalation d'importantes quantités de poussières, faire boire immédiatement: Eau

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes suivants peuvent se manifester: Maux de tête Vertiges Nausée Réactivité réduite L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'irritation des poumons: premier traitement avec un spray corticoïde, p. ex. Auxilolon, aérosol dosé Pulmicort.

**Nom commercial du produit :** S-Clean 80  
**Date d'exécution :** 08-06-2015  
**Date d'édition :** 23-09-2015

**Version (Révision) :** 5

(Auxiloson et Pulmicort sont des marques déposées).

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Brouillard d'eau Mousse Poudre d'extinction Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Produits de combustion dangereux

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)

### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Vêtement de protection.

### 5.4 Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Personnel non formé pour les cas d'urgence

##### Équipement de protection

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

##### Procédures d'urgence

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles). En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

#### Pour le nettoyage

Matière appropriée pour recueillir le produit: Sable Matériau absorbant, organique

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

## SECTION 7: Manipulation et stockage



### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

##### Mesures de lutte contre l'incendie

les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif. Prévoir une

**Nom commercial du produit :** S-Clean 80  
**Date d'exécution :** 08-06-2015  
**Date d'édition :** 23-09-2015

**Version (Révision) :** 5

mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration.

**Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière**

Lors de travaux de remplissage, de transvasement ou de dosage ou encore de prélèvement d'échantillons, utiliser dans la mesure du possible: Dispositifs fermés

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

**Mesures techniques et conditions de stockage**

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Matériel adéquat pour récipients/installations: Acier inoxydable Polyéthylène Matériel inadéquat pour récipients/installations: Caoutchouc butyle

**Conseils pour le stockage en commun**

**Classe de stockage :** 3

**Classe de stockage (TRGS 510) :** 3

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites au poste de travail**

ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 ( D )

Valeur seuil : 500 ppm / 960 mg/m<sup>3</sup>

Limitation de crête : 2(II)

Remarque : Y

Version : 02-04-2014

PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 900 ( D )

Valeur seuil : 200 ppm / 500 mg/m<sup>3</sup>

Limitation de crête : 2(II)

Remarque : Y

Version : 02-04-2014

**Valeurs limites biologiques**

PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 ( D )

Paramètre : Acétone / Sang complet (B) / Fin de l'exposition voire fin du processus

Valeur seuil : 50 mg/l

Version : 31-03-2004

Type de valeur limite (pays d'origine) : TRGS 903 ( D )

Paramètre : Acétone / Urine (U) / Fin de l'exposition voire fin du processus

Valeur seuil : 50 mg/l

Version : 31-03-2004

**8.2 Contrôles de l'exposition**

**Dispositifs techniques appropriés de commande**

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Utiliser des installations, appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante.

**Protection individuelle**

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : S-Clean 80  
Date d'exécution : 08-06-2015  
Date d'édition : 23-09-2015

Version (Révision) : 5



### Protection yeux/visage

Lunettes avec protections sur les côtés

### Protection de la peau

Protection des mains Modèle de gants adapté DIN EN 374 Caoutchouc butyle NBR (Caoutchouc nitrile)  
Caractéristiques exigées imperméable aux liquides. Temps de pénétration (durée maximale de port) : > 480 min  
Épaisseur du matériau des gants Nitril: 0,12 mm Butyl: 0,50 mm

### Protection respiratoire

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Appareil de protection respiratoire approprié Masque complet/demi-masque/quart de masque (DIN EN 136/140) Appareil filtrant (masque complet ou embout buccal) avec filtre: A

### Mesures générales de protection et d'hygiène

Changer immédiatement tout vêtement, chaussures ou chaussettes souillés. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

### Contrôle de l'exposition de l'environnement

Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Couleur :** incolore

**Odeur :** Alcool

#### Données de sécurité

<b>État :</b>			liquide
<b>Température de fusion/plage de fusion :</b>			Aucune donnée disponible
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :</b>	( 1013 hPa )	>	100 °C
<b>Température de décomposition :</b>		>	200 °C
<b>point de congélation :</b>			Aucune donnée disponible
<b>Point éclair :</b>			17 °C
<b>température d'auto inflammabilité :</b>		>	250 °C
<b>Limite inférieure d'explosivité :</b>			non applicable
<b>Limite supérieure d'explosivité :</b>			non applicable
<b>pression de vapeur :</b>	( 20 °C )		58 hPa
<b>taux d'évaporation (n-butylacetate = 1) :</b>			Aucune donnée disponible
<b>Densité :</b>	( 20 °C )	ca.	0,84 g/cm <sup>3</sup>
<b>Solubilité dans l'eau :</b>	( 20 °C )		100 Pds %
<b>pH :</b>			7
<b>coefficient de partage (n-octanol/aqua) :</b>		<	3
<b>Viscosité :</b>	( 20 °C )	<	10 mPa.s
<b>densité de vapeur (air = 1) :</b>	( 101 kPa )		Aucune donnée disponible

### 9.2 Autres informations

Aucune

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : S-Clean 80  
Date d'exécution : 08-06-2015  
Date d'édition : 23-09-2015

Version (Révision) : 5

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

non applicable

#### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'utilisation

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Aucune information disponible.

#### 10.4 Conditions à éviter

Ce matériau risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources (par ex. électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques et appareils électroniques tels que téléphones mobiles, ordinateurs et pager ne disposant pas d'un agrément en tant que dispositif à sécurité intrinsèque).  
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

#### 10.5 Matières incompatibles

oxydants puissants

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune information disponible.

### SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

##### Effets aigus

###### Toxicité orale aiguë

Paramètre :	DL50 ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	21 g/kg
Paramètre :	DL50 ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	6300 mg/kg
Paramètre :	DL50 ( PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0 )
Voie d'exposition :	Par voie orale
Espèce :	Rat
Dose efficace :	5840 mg/kg

###### Toxicité dermique aiguë

Paramètre :	DL50 ( ÉTHANOL ; N°CAS : 64-17-5 )
Voie d'exposition :	Dermique
Espèce :	Lapin
Dose efficace :	20 g/kg

##### Effet irritant et caustique

###### Irritation primaire de la peau

non irritant.

###### Irritation des yeux

non irritant.

###### Irritation des voix respiratoires

Aucune donnée disponible

##### Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

###### Cancerogénité

cette substance ne remplit pas les critères pour les classifications CMR 1A ou 1B conformément à CLP.

###### Mutagénité sur les cellules germinales

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : S-Clean 80  
Date d'exécution : 08-06-2015  
Date d'édition : 23-09-2015

Version (Révision) : 5

### Toxicité pour la reproduction

cette substance ne remplit pas les critères pour les classifications CMR 1A ou 1B conformément à CLP.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

non applicable

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Les contacts prolongés ou répétés avec la peau ou les muqueuses provoquent des irritations, rougeissements, formations d'ampoules, inflammations de la peau etc.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Non nocif pour les organismes aquatiques jusqu'à la concentration testée

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradable.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB de la directive REACH annexe XIII.

### 12.6 Autres effets néfastes

Aucune

### 12.7 Autres informations écotoxicologiques

Aucune

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Remise à une entreprise d'élimination de déchets agréée. Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

ONU 1170

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

ÉTHANOL ( ÉTHANOL · ISOPROPANOL )

Transport maritime (IMDG)

ETHANOL ( ETHANOL · ISOPROPANOL )

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

ETHANOL ( ETHANOL · ISOPROPANOL )

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) : 3

Code de classification : F1

Danger n° (code Kemler) : 33

Code de restriction en tunnel : D/E

Réglementations particulières : 640D · LQ 1 I · E 2

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)



Nom commercial du produit : S-Clean 80  
Date d'exécution : 08-06-2015  
Date d'édition : 23-09-2015

Version (Révision) : 5

Étiquette de danger :



3

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) : 3  
Numéro EmS : F-E / S-D  
Réglementations particulières : LQ 1 | E 2  
Étiquette de danger :



3

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) : 3  
Réglementations particulières : E 2  
Étiquette de danger :



3

### 14.4 Groupe d'emballage

II

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Autres réglementations (UE)

Caractéristique des composants selon le décret CE n°648/2004

Aucune/aucun

Directives nationales

Classe risque aquatique (WGK)

Classe : 1 (Présente un faible danger pour l'eau.) Classification selon VwVwS

Autres informations, restrictions et dispositions légales

Betriebssicherheitsverordnung (BetrSichV)

Aucun liquide inflammable selon BetrSichV.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de cette préparation.

## SECTION 16: Autres informations



**Nom commercial du produit :** S-Clean 80  
**Date d'exécution :** 08-06-2015  
**Date d'édition :** 23-09-2015

**Version (Révision) :** 5

### 16.1 Indications de changement

03. Composants dangereux · 08. Valeurs limites au poste de travail · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport par voie terrestre (ADR/RID) · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport maritime (IMDG) · 14. Nom d'expédition des Nations unies - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport par voie terrestre (ADR/RID) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport maritime (IMDG) · 14. Classe(s) de danger pour le transport - Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

### 16.2 Abréviations et acronymes

ADR = European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road  
ASTM = American Society of Testing and Materials (US)  
CAS No = Chemical Abstracts Service Number (see ACS - American Chemical Society)  
DNEL = Derived No-Effect Level  
DT50 = Time for 50% loss; half-life  
EbC50 = Median effective concentration (biomass, e.g. of algae)  
EC50 = Median effective concentration  
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS = European List of Notified (New) Chemicals (see Tab 7, Background - Guide)  
ErC50 = Median effective concentration (growth rate, e.g. of algae)  
EWC = European Waste Catalogue  
IATA = International Air Transport Association  
IC50 = Concentration that produces 50% inhibition  
IMDG = International Maritime Dangerous Goods Code  
IMO = International Maritime Organization  
LC50 = Concentration required to kill 50% of test organisms  
LD50 = Dose required to kill 50% of test organisms  
LEL = Lower Explosive Limit/Lower Explosion Limit  
LOAEL = Lowest observed adverse effect level  
MRL = Maximum Residue Limit  
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level  
NOEC = No observed effect concentration  
NOEL = No Observable Effect Level  
OEL = Occupational Exposure Limits  
PBT = Persistent, Bioaccumulative or Toxic  
PNEC = Previsible Non Effect Concentration  
STEL = Short-Term Exposure Limit  
TWA = Time-Weighted Average  
vPvB = Very Persistent and Very Bioaccumulative

### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aucune information disponible.

### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

### 16.7 Informations complémentaires

**N° de l'article:** 50000110605

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**



**Nom commercial du produit :** S-Clean 80  
**Date d'exécution :** 08-06-2015  
**Date d'édition :** 23-09-2015

**Version (Révision) :** 5

---